

La CEDH défend enfin la liberté d'expression sur l'islam

Article rédigé par *ECLJ*, le 22 janvier 2020

Alors que la CEDH avait validé l'an dernier la condamnation par l'Autriche d'une conférencière pour avoir qualifié Mahomet de pédophile, elle vient, à l'inverse, de censurer la condamnation par l'Azerbaïdjan de deux journalistes pourtant très critiques sur l'islam. Une bonne nouvelle pour la liberté d'expression. L'Azerbaïdjan est membre du Conseil de l'Europe, mais aussi de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), et adhère à ce titre à la [Déclaration des droits de l'homme en islam](#), qui soumet la liberté d'expression à la charia.

À l'origine de cette affaire, il y a le courage de deux journalistes azéris, Messieurs Tagiyev et Huseynov, qui osèrent comparer l'Azerbaïdjan, l'islam et l'Europe dans un article intitulé « L'Europe et nous » publié en 2006. Ils déduisirent de cette comparaison la supériorité de la culture occidentale, la « *stupidité* » et la « *folie* » des philosophes musulmans, et qualifièrent le fondateur de l'islam de « *créature effrayante* » en comparaison de Jésus-Christ. Selon eux, l'islam ne pourra se développer en Europe que par la démographie, mais non par ses qualités propres. Ils furent alors la cible de manifestations publiques et d'une *fatwa* réclamant leur mort. Les autorités azéris les poursuivirent alors pour incitation à la haine religieuse, et les condamnèrent à trois et quatre ans de prison sur la base d'une « *expertise linguistique et islamique* » de leur article. Cette condamnation fut confirmée en appel et en cassation. Toutefois, après 13 mois de détention, ils bénéficièrent d'une grâce présidentielle et purent sortir de prison. M. Tagiyev fut poignardé par un inconnu en 2011 et paya de sa vie sa liberté d'expression. Comme souvent en cas d'assassinat religieux, les autorités judiciaires n'ont pas mené l'enquête jusqu'à son terme.

Messieurs Tagiyev et Huseynov eurent le temps de saisir la Cour européenne des droits de l'homme, qui leur donna finalement raison et condamna l'Azerbaïdjan, ce 5 décembre 2019, à leur verser 24 000 euros de dommages.

Ce jugement est une bonne nouvelle, car il y a un an, le 25 octobre 2018, la même section de cette cour avait à l'inverse validé la [condamnation par l'Autriche](#) d'une conférencière pour avoir assimilé à de la pédophilie l'union de Mahomet avec Aïcha âgée seulement de 9 ans. La CEDH avait alors considéré les propos de Mme Sabaditsch-Wolff comme de « *nature à susciter une indignation justifiée* » des musulmans, jugeant qu'ils constituaient « *une violation malveillante de l'esprit de tolérance à la base de la société démocratique* » risquant de « *mettre en péril la paix religieuse* ». Cette affaire avait provoqué une forte réaction. De nombreuses personnes dénoncèrent une atteinte grave à la liberté d'expression, et une abdication de la raison, tandis qu'à l'inverse les plus [hautes autorités islamiques](#) y virent la validation de leur pratique de répression des blasphèmes. Dans une [tribune collective](#), publiée le 15 mars 2019 dans *Valeurs actuelles*, une vingtaine de personnalités avait demandé à la Cour européenne, en vain, de renvoyer cette affaire en Grande chambre, afin de la rejurer.

Cette réaction a certainement été prise en considération lors du jugement de l'affaire azérie, car une application stricte de la jurisprudence autrichienne aurait pu conduire à valider la condamnation des journalistes. En effet, leurs propos étaient bien plus subjectifs, retentissants et scandaleux, que ceux de la conférencière qui seraient passés inaperçus si des journalistes de gauche n'avaient profité de l'occasion pour la traîner en justice.

Retrouvez l'intégralité de l'article sur

<https://eclj.org/free-speech/echr/critique-radical-de-lislam-la-cedh-defend-enfin-la-liberte-dexpression>

22/01/2020 12:00